
NORME INTERNATIONALE 3998

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Textiles — Détermination de la résistance à certains insectes nuisibles

Textiles — Determination of resistance to certain insect pests

Première édition — 1977-07-01

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

CDU 677.017.86

Réf. n° : ISO 3998-1977 (F)

Descripteurs : textile, essai chimique, essai de résistance aux organismes, insecte.

Prix basé sur 5 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3998 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, et a été soumise aux comités membres en janvier 1976.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Finlande	Nouvelle-Zélande
Allemagne	France	Pays-Bas
Australie	Hongrie	Pologne
Belgique	Inde	Royaume-Uni
Bulgarie	Iran	Suède
Canada	Israël	Tchécoslovaquie
Chili	Italie	Turquie
Corée, Rép. de	Mexique	U.R.S.S.
Espagne	Norvège	U.S.A.

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Suisse

Textiles — Détermination de la résistance à certains insectes nuisibles

0 INTRODUCTION

Diverses méthodes utilisées jusqu'à présent pour déterminer la résistance des textiles aux insectes nuisibles sont uniquement basées sur la perte de masse des éprouvettes exposées aux larves, considérée comme critère de destruction et c'est bien, en fait, le résultat le plus objectif qui puisse être obtenu. Cependant, pour les étoffes à velours, si les larves coupent les racines du velours, une perte appréciable de velours peut quelquefois avoir lieu avant qu'elles ne meurent. Dans ce cas, la perte de masse de l'éprouvette peut être au-dessus de la limite généralement acceptable, alors qu'aucun endommagement n'est visible à l'œil nu, et l'étoffe peut être considérée comme présentant une résistance acceptable. Réciproquement, des étoffes dont la surface est duveteuse et des tricots fins peuvent avoir une perte de masse au-dessous de la limite acceptable, mais présenter un endommagement suffisamment visible pour qu'ils soient considérés comme ayant une résistance insuffisante. C'est pourquoi, bien que la détermination de la perte de masse soit retenue dans la présente méthode subjective, l'observation visuelle de l'état de l'étoffe et des larves joue un rôle égal dans l'appréciation. Dans la plupart des cas, les pertes de masse confirmeront les examens visuels.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale spécifie une méthode de détermination de la résistance des textiles aux larves de certains insectes. Elle est applicable à tous les textiles contenant des fibres animales quelle qu'en soit la proportion. Des informations relatives à l'élevage des larves sont données dans l'annexe.

2 PRINCIPE

Des éprouvettes témoins de voracité et des éprouvettes de masse connue conditionnés sont mis en contact avec des larves d'insectes sélectionnés durant 14 jours. La perte de masse de toutes les éprouvettes, l'importance de l'attaque des éprouvettes par les larves et les conditions de cette attaque sont évaluées pour apprécier la résistance de chaque éprouvette.

3 APPAREILLAGE

3.1 Boîtes métalliques, dont les couvercles sont percés de trous d'aération, peu profondes, suffisamment larges pour que les larves d'essai puissent rester en contact avec, ou s'écarter de, l'éprouvette. Une boîte de 45 mm de diamètre et de 10 mm de hauteur convient.

3.2 Pinces souples, et **pinceau en petit-gris**, dont les poils ne sont pas chargés de pesticide.

3.3 Vases à peser, avec couvercles.

3.4 Balance, permettant de déterminer une masse avec une précision de 0,1 mg.

3.5 Emporte-pièce, de $40 \pm 1,5$ mm de diamètre, pour le découpage d'éprouvettes circulaires.

4 ATMOSPHÈRE DE CONDITIONNEMENT, D'ÉLEVAGE ET D'ESSAI

L'atmosphère pour le conditionnement, l'élevage et l'essai doit avoir une humidité relative de 65 ± 2 % et une température comme suit, dépendant de l'espèce de l'insecte nuisible :

<i>Attagenus piceus</i>	}	27 ± 1 °C
<i>Anthrenus flavipes</i>		
<i>Tineola bisselliella</i>		24 ± 1 °C
<i>Tinea pellionella</i>		25 ± 1 °C

5 ÉPROUVETTES

5.1 Nombre

5.1.1 Éprouvettes pour essai

Sur l'échantillon de textile à essayer, prélever au hasard huit éprouvettes très espacées les unes des autres. Utiliser quatre d'entre elles pour l'essai proprement dit et quatre pour le contrôle de la reprise d'humidité.